



DELIBERATION 2020-94

LE VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA – MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME FERRAI R. – M. LEFEVRE – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – MME GUIRAUD – MME FASSIO – MME MYSONA – M. LACOMBRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME MOUGIN ML. procuration à MME RIMBERT – MME ABOU EL WAFAN. procuration à M. PIOT – M. CADIOU S. procuration à M. LEFEVRE C. – M. ODIN N. procuration à M. RIO F. – M. ROBIN L. procuration à MME FASSIO I. – MME MASANET C. procuration à MME GUIRAUD I. – M. BOISSEAU procuration à MME MYSONA E.

ABSENTS EXCUSES : M. THEOL G.

ABSENTS :

Madame BRUEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention entre la commune de Saint-Jean-de-Védas et Greenflex dans le cadre du déploiement de la démarche EnergieSprong sur le projet de réhabilitation de l'école élémentaires des Escholiers

En 2018, la commune a lancé une étude pour réaliser un diagnostic et établir un programme pluriannuel de travaux d'investissement dans les écoles, le centre de loisirs et la crèche.

Pour établir ce diagnostic, différents paramètres ont été pris en compte :

- **Territoire et communauté :** Diagnostic territorial, Aspects urbains et sociétaux, Opportunités des sites, Bioclimatisme, Voisinage, Pollution des sols et bâtis existants, Espaces extérieurs, Entretien et maintenance.
- **Espaces bâtis et plantés, aménagement et qualité des espaces :** Ecriture architecturale, Espaces collectifs, Restauration, Espaces de repos, Toilettes, Hygiène et propreté.
- **Accessibilités diverses et cheminements :** Ergonomie, Inclusivité, Evolutivité et modularité.
- **Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité :** Biophilie, biodiversité et gestion de l'eau pluviale, Matériaux bio et géosourcés.
- **Matériaux et risques sanitaires.**
- **Démarche Négawatt :** Frugalité & Optimisation, Efficacité énergétique des équipements, Electricité spécifique, Production ENR.
- **Confort et santé :** Confort thermique d'été, Confort thermique d'hiver, Eau, Confort visuel, Autres rayonnements non ionisants, Confort acoustique, Qualité de l'air intérieur, Design actif, Sécurité/sureté.
- **Autres :** Contrats, abonnements, financements, commissionnement ...

Les conclusions de cette étude montrent que la réhabilitation de l'école élémentaire des Escholiers est prioritaire.

La commune souhaite que la rénovation de son patrimoine bâti soit exemplaire pour l'environnement et pour le confort de ses usagers. Dans un même temps, la commune souhaite que les travaux de rénovation sur cette école soient réalisés sur un temps court pour limiter les désagréments auprès des enfants.

La société Greenflex a été désignée opérateur de la démarche EnergieSprong suite à l'appel à projet du programme CEE lancé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

L'ambition de cette démarche est d'engager un véritable changement d'échelle de la rénovation énergétique des bâtiments en favorisant les intérêts des différents acteurs. L'objectif est de répondre à des critères de performance élevés en suivant une logique de préfabrication et d'industrialisation pour répondre aux problématiques d'optimisation de coût et de temps de travaux sur site.

Le cahier des charges des rénovations EnergieSprong est le suivant :

- Le confort et la satisfaction des occupants sont au cœur des rénovations EnergieSprong : l'objectif de ces rénovations, au-delà de la réduction des consommations, est aussi d'apporter aux établissements scolaires le confort nécessaire.
- Un niveau énergie zéro (le bâtiment produit autant d'énergie qu'il en consomme) garanti sur 20 ans post-rénovation, cela grâce à un haut niveau d'efficacité énergétique et à la production locale d'énergies renouvelables.
- Un surcoût financé en partie par les économies d'énergie et de maintenance, ce qui est possible grâce à la garantie de performance de long terme.
- Des travaux réalisés en un temps court sur la période de fermeture estivale du site (2 mois) avec possibilité d'inclure des phases préparatoires et des phases de finalisation.

Cette démarche répond ainsi aux différentes problématiques diagnostiquées sur l'école élémentaire des Escholiers. Dans ce cadre, la collectivité souhaite passer une convention avec Greenflex pour être accompagnée dans sa démarche visant une haute performance énergétique.

La coopération proposée avec Greenflex comprend deux phases :

- **1^{ère} phase** : Réalisation par l'équipe EnergieSprong d'une étude de pré faisabilité technique sur le bâtiment éducatif des Escholiers élémentaires
- **2^{ème} phase** : Sélection et mise en œuvre du projet sur la base de l'analyse effectuée en première phase.

La convention proposée entre la collectivité et Greenflex permet de cadrer les engagements des différentes parties, notamment :

La commune :

- S'engage à transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude de pré faisabilité
- Est responsable de l'engagement de l'opération et de son équilibre financier
- Est responsable de la conduite du marché global de performance, garantissant le bilan énergétique sur 20 ans
- S'engage à avertir directement GREENFLEX de toute difficulté éventuelle relative à la mise en œuvre de l'Accompagnement Energiesprong
- S'engage à autoriser EnergieSprong à communiquer autour du projet.

L'équipe EnergieSprong au sein de Greenflex :

- Valide la pré faisabilité technique sur le bâtiment éducatif sélectionné : note de synthèse « étude de faisabilité » ;
- Participe aux étapes de la procédure de consultation (choix des candidatures, analyse des dossiers, présences aux auditions)

- Relit et apporte d'éventuels compléments aux pièces des marchés (AA, PC, RC, DCE, etc.)
- Joue un rôle consultatif auprès de la commune de ST JEAN DE VEDAS lors des phases de consultation, mise en œuvre travaux, réception, exploitation, dans la limite du périmètre temporel d'accompagnement du programme CEE (jusqu'à fin 2021)
- Met en place des ateliers avec les groupements pour expliquer la démarche EnergieSprong
- Est garant auprès de l'ensemble des parties prenantes au Projet du respect de la démarche EnergieSprong et de ses ambitions
- Met à disposition des supports de restitution

Cette coopération permettra à la commune de mener le projet de rénovation de son patrimoine de manière ambitieuse et novatrice.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et en particulier la convention entre la commune et Greenflex pour le déploiement de la démarche EnergieSprong.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le 27/11/2020

SLO

ID : 034-213402704-20201126-DEL2020_94-AR

